Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A67/39 Add.1**
Point 16.5 de l'ordre du jour provisoire **8 mai 2014**

Projet de plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens

Rapport du Secrétariat

1. À sa cent trente-quatrième session, le Conseil exécutif a adopté la résolution EB134.R13, Combattre la résistance aux antimicrobiens. Elle contenait un projet de résolution à soumettre à l'examen de la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, dans lequel le Directeur général est prié d'établir un projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, y compris la résistance aux antibiotiques, et de soumettre ce projet à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en 2015. Suite à l'examen de ce projet de résolution par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2014, les activités exposées ci-après devront être entreprises au cours des 12 mois suivants.

2. Le Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux antimicrobiens a été réuni afin de donner son avis au Directeur général sur les principaux domaines d'intérêt, les priorités d'action et les objectifs à moyen et à long terme à inclure dans le projet de plan d'action mondial. Un rapport sur les résultats de la deuxième réunion, au cours de laquelle le Groupe consultatif a également entendu les avis de plus de 30 représentants d'un large éventail d'organisations et de parties prenantes intéressés par la résistance aux antimicrobiens, sera mis à disposition sur le site Web de l'OMS.

3. Le Secrétariat dirigera l'élaboration d'un projet de plan d'action mondial qui tienne compte de l'engagement, des points de vue et des rôles de toutes les parties prenantes et qui assigne à chacun un rôle et des responsabilités clairs en partage.

4. Le projet de plan comprendra :

- le contexte, y compris ce qui a été fait jusqu'ici ou les activités en cours ;
- les principaux domaines d'intérêt ou les priorités d'action ;
- les principes directeurs et valeurs ;
- des cibles clés et des objectifs quantifiables (résultats, impact, réalisations sur les 10 ans à venir) ;
- les moyens de suivre et de mesurer les progrès et d'en rendre compte régulièrement (indicateurs) ;

- les principales parties prenantes (c'est-à-dire les responsables des mesures à prendre) ;
- des plans d'exécution (rôles, responsabilités, collaborations, calendriers, ressources) ;
- les fonctions et dispositifs d'appui (y compris le rôle de l'OMS).

Collaboration des parties prenantes

5. Au cours des 12 prochains mois, les activités suivantes seront entreprises :

Organes directeurs de l'OMS. Le projet de plan d'action mondial sera soumis à l'examen des organes directeurs tout au long de son élaboration. Les principales étapes (par ordre chronologique) sont :

- septembre-octobre 2014 : session des comités régionaux ;
- janvier 2015 : le projet de plan d'action mondial sera présenté au Conseil exécutif ;
- mai 2015 : le projet de plan d'action mondial sera soumis à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé ;
- des consultations informelles supplémentaires pourront au besoin être organisées avec les États Membres.

Consultation stratégique et technique. L'OMS collaborera avec le Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux antimicrobiens, réuni pour la première fois en 2013, afin d'associer un large éventail d'organisations et d'experts et d'exposer les questions scientifiques et de politique générale, d'élaborer des propositions de cibles et d'indicateurs et de passer en revue le projet de plan d'action avant sa présentation aux organes directeurs en 2015.

Engagement transsectoriel et multinational. Le Secrétariat travaillera avec les États Membres et autres parties prenantes afin de mener des discussions interinstitutions et politiques de haut niveau pour contribuer au projet de plan d'action mondial. Les réunions, qui se dérouleront au cours de l'été et de l'automne 2014, pourront comprendre :

- une réunion coparrainée par un État Membre et en collaboration avec la FAO et l'OIE, de façon à rapprocher santé humaine et santé animale et agriculture ;
- une deuxième réunion coparrainée visant à promouvoir le développement de capacités de surveillance mondiales, et la mise au point de systèmes et de normes ;
- une collaboration bilatérale et multilatérale portant sur l'impact économique de la résistance aux antimicrobiens ;
- d'autres consultations stratégiques et techniques portant par exemple sur : l'utilisation des médicaments antimicrobiens, l'accès à ceux-ci et leur qualité ; l'innovation en matière de recherche-développement et les modèles d'affaires ; et enfin les mesures de lutte contre l'infection pour combattre la propagation de la résistance aux antimicrobiens dans les soins de santé.

Participation du public. Parallèlement à ce qui précède, le Secrétariat sollicitera les contributions du grand public. Le rapport de la réunion du Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux antimicrobiens d'avril 2014 sera publié (sur le site Web de l'OMS) et les États Membres, les organisations et les groupes intéressés seront invités à soumettre leurs observations sur celui-ci. Il s'agira également de consulter la société civile et les associations de patients et autres réseaux de façon à obtenir leurs contributions.

Rédaction du plan d'action mondial. Elle sera entreprise par le Secrétariat sur la base des collaborations et contributions externes susmentionnées.

6. L'élaboration du projet de plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens sera confiée au Groupe spécial mondial de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens (composé de membres du personnel de tous les bureaux régionaux et des programmes techniques compétents) et à un groupe de travail dédié. L'OMS collabore également étroitement avec la FAO et l'OIE.

Suivi et évaluation

7. Le projet de plan d'action mondial devrait évoluer pour tenir compte du contexte, lui-même en évolution, à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises, que de nouveaux problèmes seront recensés et que des progrès seront réalisés. Les principaux rôles attendus du Secrétariat dans la mise en œuvre du plan d'action mondial devraient être les suivants :

- soutenir et suivre la mise en œuvre des mesures par les États Membres et d'autres organisations ;
- recueillir les données pertinentes et faire rapport sur les indicateurs convenus ;
- rendre compte régulièrement des progrès accomplis par rapport aux cibles convenues ;
- conduire un processus de révision périodique et renouvellement du plan d'action mondial.

= = =